

Pour les futurs alternants, comment s'inscrire via APB ?



Si vous souhaitez absolument suivre une ou des formations en alternance, classez-la/les dans vos tout premiers vœux.

Classez ensuite cette ou ces mêmes formations en formation initiale.

En cas d'acceptation en formation initiale répondez toujours « OUI, MAIS » sur APB afin de vous laisser du temps pour trouver une entreprise en alternance, condition obligatoire pour finaliser votre recrutement en alternance !

1ère étape

inscription et liste de vœux
(du 20 janvier au 20 mars 2016)
jusqu'à 18h

Pour commencer, vous devez vous inscrire sur le site internet admission-postbac.fr afin de constituer votre dossier électronique.

Vous devrez ensuite saisir tous vos vœux de poursuite d'études. Vous pourrez ajouter ou retirer des vœux de ce cette liste jusqu'au 20 mars 2016. Vous pouvez formuler jusqu'à 36 vœux en tout et 12 par filière.

2ème étape

constituer et envoyer son dossier de
candidature (jusqu'au 2 avril 2016)

Imprimez vos fiches de candidature à partir de votre dossier électronique. Cela ne concerne que les formations qui nécessitent un dossier papier.

Envoyez vos dossiers individuellement en respectant les dates indiquées sur les fiches de candidature.

Assurez-vous de la réception de vos dossiers. Dès leur envoi, consultez votre boîte mail : si des pièces manquent à vos dossiers, un e-mail vous sera envoyé pour vous l'indiquer. Vérifiez également que vos dossiers ont été réceptionnés par les établissements et qu'ils sont complets en consultant votre dossier électronique

Vous devrez ensuite ordonner votre liste de vœux : ils devront être classés par ordre de préférence jusqu'au 31 mai 2016. Attention ce classement est très important. Si vous êtes retenu pour le 1^{er} vœu d'une des filières, les vœux moins bien classés de cette même filière seront annulés. Soyez donc judicieux dans votre classement.

3ème étape

les résultats et les réponses
(du 8 juin au 19 juillet 2016)

Pensez à consulter régulièrement votre dossier électronique. Si une proposition vous a été faite, répondez-y (à partir du même dossier électronique). Si vous ne répondez pas avant la date butoir, vous perdrez toute chance d'être sélectionné :

- Du 8 juin au 13 juin 14h : 1ère phase de réponses.
- Du 23 juin au 28 juin 14h : 2ème phase de réponses.
- Du 14 juillet au 19 juillet 14h : 3ème phase de réponses.

4ème étape

l'inscription administrative

Après que vous ayez donné un « oui définitif » à la proposition d'admission qui vous a été faite sur internet, vous devez vous inscrire administrativement dans l'établissement (en respectant les délais qui lui sont spécifiques).

Si vous n'avez reçu aucune proposition d'admission au terme de la procédure, vous pourrez vous inscrire à partir du dossier électronique à la **procédure complémentaire** pour vous porter candidat aux places vacantes à partir du 24 juin 14h. Les candidats auront un délai d'une semaine pour répondre jusqu'au 31 août. Passé cette date, le délai de réponse sera de 24h.

IUT Poitiers-Châtelleraut-Niort - 14 allée Jean Monnet - Bât. C8 - TSA 41114 - 86073 POITIERS Cedex 9

Tél. 05 49 45 34 27 - 34 31 - 34 26 - 34 22 - iutp.scolarité@univ-poitiers.fr

[facebook.com/iutpoitiers](https://www.facebook.com/iutpoitiers) // iutp.univ-poitiers.fr



web